

Le défi consiste à réaliser 10% d'économie électrique par rapport à la consommation de l'année précédente.

La consommation de l'année précédente est établie à partir la dernière facture annuelle de l'école qui sera transmise au Cifful.

Comment savoir la consommation de l'année précédente durant la période du défi ? C'est le Cifful qui réalise ce calcul sur base d'une statistique forfaitaire établie sur la consommation de plusieurs écoles :

11,0%	janvier
10,6%	février
9,3%	mars
7,7%	avril
7,6%	mai
7,4%	juin
4,1%	juillet
5,3%	août
7,4%	septembre
9,5%	octobre
9,4%	novembre
10,5%	décembre
100%	Année

Une fois la date de votre audit participatif des élèves connue, le Cifful vous communiquera votre consommation de référence (par exemple 37% de la consommation de l'an dernier).

La classe pilote peut dès lors afficher un grand graphique (feuille A0) dans le couloir, avec le temps du Défi en abscisse et la consommation en kWh en ordonnée. Une grande ligne est tracée entre le point (0 ; 0) et le point (dernier jour ; consommation de référence).

A tour de rôle, le duo d'élèves qui ont la charge énergie cette semaine-là, va lire l'index du compteur, déduire par soustraction la consommation à partir de la date de l'audit et placer un point dans le graphique. Il peut en déduire le pourcentage d'amélioration par rapport à l'an dernier !

Si le compteur n'est pas accessible aux élèves, si l'école ne dispose pas d'un compteur



propre, ... il faudra discuter sans tarder avec l'accompagnateur-trice pour trouver la meilleure solution (placement d'un smart meter, d'un compteur de passage, d'un enregistreur de courant...). Dans ce cas, il faudra retarder quelque peu l'audit pour qu'une période de consommation de référence soit établie.

- [Appareils électr.](#)
- [Éclairage](#)
- [Chauffage](#)
- ↓
- [F.A.Q.](#)
- [Instr. de mesure](#)
- [Calculs](#)
- [Suivi de la consommation](#)

